

**Arrêté du 10 mai 2017 portant cessation de fonctions et nomination
(régisseurs d'avances et de recettes) au tribunal de grande instance de Cahors
NOR : JUSB1713922A**

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret n°92-681 du 20 juillet 1992 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu l'arrêté du 7 mars 1996 habilitant le garde des sceaux, ministre de la justice, à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des juridictions civiles et pénales ;

Vu l'arrêté du 14 mai 1996 portant institution de régies d'avances et de régies de recettes auprès des juridictions civiles et pénales ;

ARRÊTE

Article 1

Mme Maëlle LE BORGNE (GUGLIELMONE), greffière principale, est, à compter de la date du présent arrêté, nommée régisseuse suppléante au tribunal de grande instance de Cahors.

Article 2

La directrice des services judiciaires est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice et notifié par les chefs de la cour d'appel d'Agen, en leur qualité d'ordonnateurs secondaires au comptable assignataire.

Fait le 10 mai 2017.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
Par délégation la chef du bureau des carrières
et de la mobilité professionnelle,

Catherine BOUDON